

UNIQUE PUBLICATION

Assemblées générales ordinaires – Invitations et décisions

TrustStone real estate SICAV (la « SICAV »)

Société d'investissement à capital variable (SICAV) de droit suisse relevant du type « fonds immobiliers » destinée exclusivement à des investisseurs qualifiés.

Siège social: Chemin des Lentillières 15, 1023 Crissier

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

le **22 juillet 2024 à 10h30** – il est demandé aux actionnaires d'être présent au moins 10 minutes avant le début de la séance à Crissier, Chemin des Lentillières 15.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance par le Président :

1. Désignation du Secrétaire de séance

Le Président nomme le Secrétaire de séance.

2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juillet 2023

Proposition du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration propose d'approuver le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juillet 2023.

3. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 janvier 2024

Proposition du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration propose d'approuver le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 janvier 2024.

4. Présentation du rapport annuel et des comptes annuels pour l'exercice clos au 31 mars 2024 ainsi que le rapport de la société d'audit.

Proposition du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel et les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2024.

5. Affectation du résultat

Proposition du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration propose d'attribuer le bénéfice comme suit :

- Dividende de CHF 0.60 par action

6. Changement du Règlement de placement

Proposition du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration propose d'approuver les modifications du Règlement de placement concernant la demande de dérogation avec notamment les modifications suivantes.

Le Conseil d'administration propose de modifier le §1 ch. 6 (p.19) comme suit :

« Enfin, conformément aux articles 62 LPCC et 87 alinéas 2 et 5 OPCC, l'autorité de surveillance a accepté, à la demande de la SICAV immobilière, que l'obligation de ne pas avoir un immeuble excédant 25% de la fortune du fonds ne s'applique pas à la SICAV immobilière jusqu'au **30 septembre 2025** (cf. § 7 et 15 al. 3). »

Le Conseil d'administration propose de modifier le §15 ch. 3 (p.26) comme suit :

« La valeur vénale d'un immeuble ne peut excéder 25% de la fortune du compartiment. L'autorité de surveillance a toutefois accordé à la SICAV immobilière une dérogation courant jusqu'au **30 septembre 2025**. »

Le texte intégral des modifications est détaillé dans la version avec suivi des modifications du règlement de placement disponible gratuitement auprès de Solutions & Funds SA et de TrustStone real estate SICAV.

7. Décharge au Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration propose de donner décharge à ses membres pour l'exercice clos au 31 mars 2024.

8. Élections

8.1. Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration propose de réélire, pour une période d'un an se terminant lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2025, tous les administrateurs, soit Messieurs Peter Jäggi, Edouard Dubuis et Jean-Yves Rebord.

8.2. Société d'audit

Proposition du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration propose de renouveler le mandat de la société d'audit PricewaterhouseCoopers SA à Genève, pour une période d'un an se terminant lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2025.

Conformément à l'art. 22 al. 2 des Statuts, peuvent participer à l'Assemblée Générale et y exercer leur droit de vote uniquement les titulaires d'actions nominatives inscrits à la date de référence désignée par le Conseil d'administration en tant qu'actionnaires nominatifs avec droit de vote dans le registre des actions.

Conformément à l'art. 22 al. 3 des Statuts, un actionnaire ayant droit de vote peut se faire représenter à l'Assemblée Générale par un tiers.

Les titulaires d'actions nominatives doivent annoncer leur participation jusqu'au vendredi 12 juillet 2024 auprès de Solutions & Funds SA par courrier à l'adresse suivante : Solutions & Funds SA, Promenade de Castellane 4, Case postale 283, 1110 Morges, ou par email à l'adresse suivante : secretariat@solutionsandfunds.com, moyennant les documents suivants :

- Une pièce attestant de leur dépôt auprès d'un établissement bancaire avec mention du blocage des titres (représentant dépositaire)
- Une procuration de représentation à nous retourner dûment complétée et signée le cas échéant. Leur actionnaire représentant devra être muni d'une copie de ces documents à l'Assemblée Générale ainsi que d'une pièce d'identité

Seuls les dossiers complets seront comptabilisés.

Les titres restent bloqués jusqu'à la fin de l'Assemblée Générale.

Les représentants dépositaires au sens de l'art. 689d du CO sont priés de communiquer le plus tôt possible à Solutions & Funds SA le nombre d'actions qu'ils représentent, mais au plus tard le 12 juillet 2024. Sont considérés comme représentants dépositaires les établissements soumis à la loi fédérale du 8 novembre 1943 sur les banques et les caisses d'épargne ainsi que les gérants de fortune professionnels.

Le rapport annuel et les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 mars 2024 ainsi que le rapport de la société d'audit ont été publiés sur les organes de publication officiels mais doivent encore être soumis au vote de la présente Assemblée Générale Ordinaire pour approbation.

Le projet du nouveau règlement de placement est tenu à disposition des actionnaires auprès de Solutions & Funds SA, Promenade de Castellane 4, 1110 Morges. Chaque actionnaire peut demander qu'une copie lui soit envoyée par mail à l'adresse : secretariat@solutionsandfunds.com.

Crissier, le 27 juin 2024

TrustStone real estate SICAV
Le Conseil d'Administration